

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
SR/225
3 août 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT VINGT-CINQUIEME SEANCE

qui s'est tenue à l'Hôtel du Rhône, Genève,
le vendredi 3 août 1951, à 18 heures

Présents :

M. Palmer (Etats-Unis) - Président
M. Marchal (France)
M. Aras (Turquie)
M. de Azcarate - Secrétaire principal

Propositions concernant des réunions entre la Commission
et les gouvernements intéressés

Le PRESIDENT indique qu'il a fait savoir au représentant de la Turquie, qui vient d'arriver à Genève, que les autres membres de la Commission ont tenu des réunions officieuses au cours des quelques derniers jours et ont étudié la proposition faite par la délégation des Etats-Unis, sur la base d'une lettre du Département d'Etat, lettre que M. Aras a eu l'occasion de lire et qui concerne les activités futures de la Commission.

La Commission est maintenant saisie d'un projet de lettre d'invitation qui serait adressée aux gouvernements intéressés, si elle adoptait la proposition qui lui est faite.

Le Président suggère que M. Barco[■] relate à nouveau, à l'intention du représentant de la Turquie, les discussions auxquelles il a pris part à Washington puisqu'il a déjà eu l'occasion d'exposer aux deux autres membres de la Commission les motifs qui ont amené son gouvernement à faire les propositions dont il est question.

M. BARCO (Représentant suppléant des Etats-Unis) indique qu'au cours du mois qui vient de s'écouler, la situation au Moyen-Orient a fait l'objet d'un examen extrêmement sérieux de la part du Département d'Etat, tout particulièrement en ce qui concerne les activités de la Commission de conciliation. Pour sa part, il a remarqué avec plaisir que, de ces discussions, se dégagait le sentiment qu'il fallait entreprendre un effort très poussé en vue de résoudre certains des problèmes dont s'occupe la Commission.

Ayant examiné le travail accompli par la Commission au cours des deux dernières années, le Département d'Etat en est arrivé à la conclusion qu'il serait désirable, à tous les points de vue, d'entreprendre un nouvel effort décisif pour résoudre des problèmes intéressant la Commission étant donné l'importance capitale que revêtent pour le monde tout entier les problèmes du Moyen-Orient. Le Département d'Etat pense que la Commission de conciliation est l'organe le mieux adapté à l'effort envisagé.

Le Département d'Etat sait que la tâche de la Commission est extrêmement difficile et qu'il n'y a peut-être pas de solution immédiate à chacun des problèmes en cause. Il pense néanmoins qu'il est du devoir impératif de la Commission d'entreprendre de nouveaux efforts. Il se rend compte également que si les activités de la Commission n'ont pas été jusqu'ici couronnées de succès, cela n'est pas dû à une faute particulière de celle-ci. Il considère qu'une nouvelle procédure est devenue nécessaire : procédure aussi officielle et décisive que possible et destinée à frapper au maximum l'opinion publique. Le Département d'Etat en est arrivé à la conclusion qu'une tentative de médiation officielle et solennelle entre les Etats arabes d'une part et Israël d'autre part devrait prendre la place des tentatives officieuses de conciliation entreprises jusqu'à ce jour par la Commission. Celle-ci devrait

■ Représentant suppléant des Etats-Unis

tenter ce nouvel effort en un endroit neutre au cours d'une conférence qu'elle devrait convoquer. Le Gouvernement des Etats-Unis eut préféré que l'on tenta d'organiser des négociations directes entre les parties mais se rend compte - étant donné l'échec de tentatives analogues faites l'année dernière et considérant que la résolution de l'Assemblée générale donne aux parties le choix entre la procédure de contact direct et celle de contact par l'intermédiaire de la Commission - qu'une telle procédure n'est pas possible à l'heure actuelle. Il espère que, par le moyen de la médiation de la Commission, l'on pourra résoudre certains problèmes concrets.

S'il est vrai qu'Israël ne sera probablement pas satisfait du rôle plus actif que l'on propose à la Commission, les Etats arabes seront probablement mieux disposés à accepter cette procédure puisqu'eux-mêmes, dans le passé, ont demandé que la Commission joue ce rôle de médiation.

Le Département d'Etat, qui se rend compte que l'effort principal tendant à persuader les gouvernements intéressés d'accepter l'invitation de la Commission à la Conférence projetée, retombe sur les trois gouvernements représentés à la Commission, est prêt, en accord avec les Gouvernements de la France et de la Turquie, à faire pression sur les parties, dans toute la mesure du possible, pour que celles-ci acceptent cette invitation.

La mort du roi Abdullah a eu lieu au cours de l'élaboration de la proposition à Washington et l'on s'est demandé s'il était opportun pour la Commission d'entreprendre une initiative de ce genre. L'on est arrivé à la conclusion qu'en fait le moment était bien choisi étant donné le sentiment d'expectative qui règne au Moyen-Orient et le fait qu'un tel effort, entrepris à l'heure actuelle, répondrait à ce sentiment et pourrait avoir en général un effet de stabilisation.

M. Barco indique que de l'avis de son gouvernement et si les propositions étaient acceptées, ces réunions devraient se tenir en dehors de la région du Moyen-Orient. Son gouvernement est prêt à collaborer avec les Gouvernements de la France et de la Turquie en ce qui concerne les dispositions qu'il y aurait lieu de prendre avec le Secrétaire général des Nations Unies.

En conclusion, M. Barco désire souligner le fait que la conférence projetée devrait avoir lieu le plus tôt possible et qu'elle devrait être de durée limitée de façon à éviter la prolongation de discussions inutiles. L'on devrait faire comprendre aux parties, au cours des contacts diplomatiques qui auront lieu après l'envoi de l'invitation, que la durée des négociations sera limitée et qu'en particulier la Commission voudra, peut-être, faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale au sujet des résultats de ces négociations. Pour ces raisons, la Commission a étudié la proposition d'une façon quelque peu précipitée. L'on a pensé toutefois qu'il était essentiel d'aller de l'avant rapidement et que les réunions avec les parties devraient s'ouvrir au plus tard d'ici un mois.

M. ARAS (Turquie) remercie M. Barco de son explication très complète et très claire et indique qu'il est entièrement d'accord avec les idées qui sont à la base de la proposition du Département d'Etat. Il sait que de l'avis de son gouvernement la Commission devrait entreprendre un nouvel effort avant la session de l'Assemblée générale, pour lui permettre de justifier le rôle qu'elle a accepté de jouer d'après les résolutions de l'Assemblée générale et pour lui permettre de remplir son mandat d'une façon consciencieuse et également pour essayer d'apporter une stabilité plus grande dans la situation générale dans le Moyen-Orient, situation qui cause quelque inquiétude à son gouvernement.

M. Aras a déjà fait connaître à son gouvernement l'initiative qu'avait proposée M. de Boisanger et le Gouvernement turc avait pris contact à ce sujet avec les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Il pense que les deux initiatives se complètent et que le rôle de médiation que la Commission devra exercer d'une manière positive est l'élément nouveau et à son avis excellent qu'apporte la proposition du Département d'Etat. Il pense que les chances de voir les parties accepter l'invitation sont accrues du fait qu'il s'agit de réunions avec la Commission et non de conversations directes, ce qui permettra à la Commission de décider de la procédure la meilleure qu'il conviendra d'adopter pour jouer ce rôle de médiation. Il pense qu'il y a davantage de chances de voir les

parties accepter l'invitation puisqu'on les invite à participer à des discussions avec la Commission et non à des conversations directes, ce qui permettra à la Commission de décider de la procédure la meilleure qu'il conviendra d'adopter pour entreprendre le rôle de médiation.

Le représentant de la Turquie comprend le besoin qu'il y a d'agir rapidement dans la préparation de la conférence projetée. Il est nécessaire que la situation soit clarifiée - que les conversations donnent des résultats ou non - avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale. Il espère, en conséquence, que les résultats auxquels sera arrivé l'Office pour les réfugiés, au sujet des questions qui seront débattues à la conférence, seront très bientôt portés à la connaissance de la Commission pour permettre à celle-ci de prendre les décisions voulues en ce qui concerne l'attitude qu'il lui faudra adopter dans ses négociations avec les parties.

M. Aras fait remarquer que la Commission aura à préparer un programme pour la conférence et à élaborer les propositions qu'il lui faudra avancer au cours des négociations.

En ce qui concerne la proposition pour un pacte de non agression, M. Aras pense que cette idée présuppose l'existence de relations normales entre les parties. Toutefois, il considère qu'il s'agit-là d'une excellente proposition dans la mesure où elle tendra à renforcer la situation de paix de facto qui existe à l'heure actuelle. Pour le moment, même s'il apparaît qu'un règlement de paix définitif est une impossibilité, il existe un nombre de problèmes que l'on pourrait résoudre d'une façon satisfaisante, facilitant par là même l'établissement de conditions plus stables.

Il se demande s'il ne faudrait pas indiquer que la question des réfugiés sera discutée au cours des réunions projetées et pense également que la Commission, se référant à son rôle de médiation, devrait indiquer clairement que les accords d'armistice ne suffisent plus à faire face aux besoins de l'heure et qu'il faudrait prendre certaines dispositions pour assurer la continuation de cette paix de facto.

M. Aras termine en indiquant qu'il n'a malheureusement pas eu beaucoup de temps pour étudier la proposition et qu'il vient tout simplement de présenter certaines observations préliminaires qui lui viennent à l'esprit. Il est toutefois entièrement en faveur de la proposition et apportera sa collaboration la plus entière si, comme il le prévoit, son gouvernement appuie cette proposition.

Le PRESIDENT est heureux de noter le désir sincère de collaboration exprimé par le représentant de la Turquie dans la recherche d'une solution des problèmes dont traite la Commission et pense que les autres membres de la Commission attacheront le plus grand prix à l'expérience qu'est celle de M. Aras.

L'on a suggéré que Paris serait le lieu le mieux adapté aux besoins de la conférence et ceci pour diverses raisons. Tous les gouvernements intéressés y ont des représentations diplomatiques ce qui faciliterait leur propre problème de représentation à la conférence étant donné tout spécialement que l'Assemblée générale doit se tenir à Paris également, au début de novembre. A ce sujet, M. MARCHAL (France) indique qu'à son avis le Gouvernement français acceptera la suggestion d'une convocation de la conférence à Paris.

Après une discussion générale, il est décidé que sous réserve de l'approbation des trois gouvernements représentés à la Commission, l'invitation suivante serait adressée aux Gouvernements de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie et au Gouvernement d'Israël.

"J'ai l'honneur de vous informer que la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine a décidé, au cours d'une session spéciale tenue à Genève, d'inviter les Gouvernements de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie et le Gouvernement d'Israël, à examiner avec la Commission des solutions à apporter aux problèmes en suspens entre Israël et les États arabes.

"La Commission de conciliation pour la Palestine, au cours de la période consécutive à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution du 14 décembre 1950, a persévéré dans la recherche de solutions à apporter aux problèmes découlant de la situation palestinienne. Conformément à la directive de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1950, la Commission a entrepris de mettre en pratique l'obligation qui lui incombe aux termes

de l'alinéa 2 de cette résolution, en créant son Office pour les réfugiés dans le but d'élaborer des dispositions pratiques pour la solution du problème des réfugiés. La Commission considère, maintenant, qu'il lui faut remplir les obligations qui découlent de l'alinéa 1 de la résolution du 14 décembre et, en conséquence, elle est prête à faire un nouvel effort pour assister les parties intéressées dans la recherche de solutions à apporter non seulement à cette question mais aussi aux autres problèmes en suspens. Au cours des discussions projetées, la Commission sera en mesure d'exercer sa mission de médiation, en soumettant à l'examen des parties des solutions concrètes à des problèmes déterminés.

"La Commission invite le Gouvernement de..... à participer à ces réunions et à désigner ses représentants. Elle propose que la conférence ait lieu à Paris, le 10 septembre 1951, et espère être en mesure de rendre compte des résultats de cette conférence à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 6 novembre 1951."

Le SECRETAIRE PRINCIPAL déclare qu'il télégraphiera immédiatement au Siège des Nations Unies pour rendre compte au Secrétaire général de la décision prise par la Commission et pour lui demander d'approuver la proposition consistant à ce que les réunions aient lieu à Paris.

Il est décidé de tenir une réunion à Paris la semaine suivante et les membres de la Commission s'engagent à faire tous les efforts en leur pouvoir pour obtenir l'accord de leurs gouvernements au texte de la lettre d'invitation dont est saisie la Commission pour que ces invitations soient envoyées à la date la plus rapprochée possible.

Tous les membres de la Commission s'accordent pour reconnaître qu'il est nécessaire d'organiser la conférence projetée le plus rapidement possible.

Il est également décidé que la Commission, dans l'intervalle entre l'envoi des invitations et l'ouverture des réunions, entreprendra le travail de préparation nécessaire. La question de savoir où la Commission se réunira dans l'intervalle est renvoyée à une date ultérieure.

Communication du Chef de l'Office pour les Réfugiés

Le PRESIDENT informe la Commission de deux communications qu'il a reçues du Chef de l'Office pour les réfugiés et qui contiennent copie d'une lettre adressée par l'Office aux gouvernements des Etats arabes et copie d'un questionnaire adressé au Gouvernement d'Israël.

Il pense que pour le moment, alors que la Commission étudie l'attitude qu'elle devra adopter au cours des réunions futures et tant qu'elle discute des propositions qu'il lui faudra présenter, il est préférable pour l'Office de ne pas prendre de mesures positives dans ses rapports avec les gouvernements intéressés. Il communique aux membres de la Commission une lettre qu'il se propose d'adresser dans ce sens au Chef de l'Office.

Cette lettre est approuvée.

La séance est levée à 19 heures 45
